Communiqués et discours

Discours

Allocution de madame Jennifer Stoddart,
présidente de la Commission d'accès à l'information
Lors du congrès 2001 de l'Association sur l'accès
et la protection de l'information (AAPI)

Château Frontenac, le 24 mai 2001

Mesdames, Messieurs,

Il me fait vraiment plaisir d'être parmi vous aujourd'hui pour ouvrir officiellement ce congrès 2001. Je veux d'abord remercier la présidente de l'AAPI, madame Denise Larouche et madame Linda Girard, la directrice générale pour cette invitation.

Je suis persuadée que ces deux journées seront très enrichissantes pour tous et chacun d'entre nous. Le thème de ce congrès " Accès, confidentialité et éthique : bilan et tendances " m'apparaît extrêmement pertinent dans le contexte social actuel. Il témoigne notamment de la sensibilité de l'AAPI à l'égard de problématiques qui interpellent l'ensemble de nos concitoyens.

Au même moment où j'ai assumé mes nouvelles fonctions à la Commission d'accès à l'information, je lisais un livre intitulé *Entre la soie et le cyanure : la guerre d'un cryptographe 1941-1945* [1] qui raconte l'expérience de ceux qui devaient fournir les codes et les techniques d'encodage aux agents secrets des Alliés parachutés en Europe occupée par les Nazis. L'auteur, Léo Marks, célèbre cryptographe britannique, raconte les exploits et souvent la mort atroce de ces agents secrets dont un des plus célèbres héros de la Résistance, Jean Moulin.

Le défi des cryptographes des Alliés était de trouver des codes faciles à utiliser pour des agents en territoire occupé dans des conditions éprouvantes, des codes indéchiffrables par l'ennemi, irrécupérables lors des tortures qui suivaient inévitablement la capture de l'agent. " La soie " réfère à une des innovations cryptographiques : un carré de soie sur lequel des séries de codes étaient imprimées. Après usage, chaque série de code pouvait être coupée et brûlée. En cas de capture, on pouvait plus facilement dissimuler ou détruire le morceau de soie. " Le cyanure " réfère à la portion de cyanure que l'agent gardait sur lui, pour un éventuel suicide après son arrestation.

Cette histoire de protection des renseignements personnels et d'accès à l'information s'est jouée dans un théâtre où le bien et le mal étaient clairement identifiés. D'une part, les Alliés et la démocratie, d'autre part, les Nazis, les collaborateurs et un régime qui a fait du génocide une politique d'État. Les choix éthiques d'alors étaient plus clairs qu'ils ne le sont aujourd'hui.

La deuxième guerre mondiale a, par ailleurs, démontré que l'humanité pouvait être capable de pousser à l'extrême des valeurs et un système de négation collective des

individus, un refus total du respect de la vie privée de l'être. Le tout accompagné de la désinformation qui est une des caractéristiques des régimes totalitaires.

L'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par les Nations Unies en 1948 est, entre autres choses, une tentative
de recentrer nos valeurs communes dans ce domaine sur le respect des personnes, leurs besoins, leurs responsabilités et leur dignité. Déjà, il y a un demi-siècle, on reconnaissait comme valeur universelle le droit à la vie privée et le droit à l'information.

À compter des années 50, la société québécoise s'est elle, aussi, ajustée aux nombreux changements qui ont touché tous les aspects de la vie des personnes et des communautés : leur religion, leur culture, leur économie, la politique. L'effet déstabilisant de tous ces changements, l'incertitude qu'ils créent ont apporté, du moins temporairement, une certaine dérive de l'éthique personnelle et sociale. Les valeurs traditionnelles ont, en effet, été lourdement ébranlées. Les principes de morale et de bonne conduite ont peu à peu été puisés ailleurs que dans les sources religieuses. Partout en Occident, l'adoption de la Déclaration universelle a marqué la transition vers une société de droits aux valeurs humanistes.

Au Québec, on a établi un encadrement éthique et législatif en matière de droits et libertés, d'accès à l'information, de protection de la vie privée et des renseignements personnels. Je réfère ici à l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne, de la *Loi sur l'accès*, du Code civil du Québec et de la *Loi sur le secteur privé*. Et tout cela, sur une période de 20 ans à partir de 1975.

Confrontée à l'ère de la cybernétique, la population québécoise a progressivement pris connaissance des enjeux liés à la confidentialité des renseignements personnels. Le développement rapide des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) et quelques accrocs commis par des personnes déviantes à l'éthique sociale ont eu des répercussions directes. D'une part, celle de démontrer que les technologies actuelles peuvent être très fragiles ou très sûres, peu ou très étanches au chapitre de la protection de renseignements personnels. D'autre part, de signifier que peu importe le niveau de sécurité qu'offre la " machine ", c'est l'être humain et ses principes éthiques et moraux qui demeurent primordiaux.

Dans le cadre des organismes où nous travaillons, les droits sont vulnérables à certains aspects inhérents à la condition humaine : l'appât du gain, la faiblesse devant les compulsions physiques ou psychologiques, l'attrait du pouvoir que peut donner la manipulation de l'information.

De façon plus intangible, nos lois reposent sur l'éthique des individus dans une société. Sans un sens éthique prononcé, la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information peuvent devenir problématiques. Et l'éthique nous amènent à poser des questions pour lesquelles il n'y a pas, dans la loi, de réponses simples.

Nos choix éthiques se font dans un univers où le bien et le mal se qualifient plus difficilement. Lorsque présents, ces choix se dissimulent souvent derrière les complexités de la nature humaine. Dans un monde bureaucratique, dans des sociétés de services où le gouvernement est toujours présent comme arbitre ou pourvoyeur de services, les conséquences d'administrer des lois d'accès et de protection de l'information ne prennent pas souvent un relief aussi dramatique que dans l'exemple que je vous ai donné tout à l'heure.

Ce sont des incidents de parcours, exceptionnels par rapport à notre expérience quotidienne, qui démontrent les implications morales inhérentes au travail que nous

faisons. Regarder le dossier fiscal d'autrui ou fournir des renseignements confidentiels contre paiement sont des exemples d'incidents que nous avons vécus collectivement. Ils nous rappellent que notre action professionnelle a un sens moral profond même s'il se dissimule parfois sous une certaine routine bureaucratique.

Le travail de prévention, d'information et de sensibilisation du public, des employeurs et des employés entrepris par les organismes et les responsables de l'accès à l'information doit à la fois toucher les mécanismes de protection et d'accès mais aussi les valeurs éthiques qui s'en dégagent. Aujourd'hui, il existe un formidable réseau de personnes qui se consacrent à la protection de renseignements personnels et à l'accès à l'information, réseau constitué notamment par le Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le Conseil du trésor et l'AAPI. Tous ces gens jouent un rôle capital dans notre société. Ils sont des remparts contre d'éventuelles conduites inacceptables, des propagateurs de valeurs civiles et morales. Ce travail éthique que vous poursuivez et qui s'intensifie ne peut que donner les meilleurs fruits.

La complexité actuelle de l'échange d'informations et des technologies qui y sont reliées, la diversité des situations exigent un jugement pratique et un sens aigu de l'éthique dans la résolution des multiples problèmes liés à la confidentialité, à la protection de renseignements personnels et à l'accès à l'information. L'éthique ne se substitue pas à la loi; elle nous guide dans son application et nous suggère de nécessaires réformes dans son contenu.

C'est une oeuvre d'intelligence et de philosophie. Bien sûr, nous encourageons une telle approche parce qu'elle est imminemment positive pour le maintien et l'enrichissement de nos valeurs démocratiques, individuelles et collectives. Grâce à vos observations, vos décisions et vos idées, nous arriverons, comme société, à tracer les balises institutionnelles appropriées autour des valeurs fondamentales de protection de la vie privée et d'accès à l'information.

Vous êtes individuellement et professionnellement très bien placés pour répondre à ce défi.

Le rapport quinquennal

Ceci m'amène au deuxième sujet que je voulais brièvement aborder avec vous ce matin : notre prochain rapport quinquennal qui portera essentiellement sur l'accès à l'information. Nous posons l'hypothèse que le système québécois d'accès à l'information doit être repensé pour offrir possiblement un accès automatique à de nombreux renseignements et documents. C'est ce que les États-Unis appellent le " Automatic Routine Disclosure ".

Notre modèle actuel crée, en lui-même, un certain nombre de problèmes éthiques auxquels sont confrontées les personnes iuvrant dans des organismes publics ou privés. D'autres pays ont expérimenté différentes façons de faire. Je vous parlais tout à l'heure des États-Unis. Nous allons examiner toutes ces expériences dans le contexte des attentes contemporaines des citoyens pour un État et des secteurs publics et privés plus respectueux des droits des citoyens.

Les nouvelles orientations de la CA

Nous nous sommes donnés une orientation particulière dans notre récent Plan stratégique, visant à accroître notre performance au chapitre de l'exercice des droits d'accès à l'information et de la protection de renseignements personnels. Dans cette perspective, je transmets à chaque partie en litige devant la Commission une lettre concernant les remises. Nous avons réaménagé le rôle des audiences pour en raccourcir les délais. Nous voulons aussi réduire du tiers le temps de traitement des demandes et augmenter sensiblement le nombre de dossiers réglés par médiation.

Des modifications prochaines aux lois d'accès déjà à l'étude devant l'Assemblée nationale sont essentielles pour atteindre cet objectif. Je pense, par exemple, à la possibilité pour un seul commissaire d'entendre une enquête sur plainte alors que maintenant trois commissaires doivent simultanément y être assignés. Nous appuyons aussi la demande de prolonger le délai de réponse des organismes de 20 à 30 jours.

De plus, nous indiquons dans le Plan stratégique que la Commission doit être aux premières loges lorsqu'il s'agit d'analyser de façon proactive de nouvelles réalités et de donner des avis adéquats au gouvernement, aux ministères et au grand public. Ce rôle d'organisme aviseur et d'analyste est au cïur de notre mission. Cette fonction nous place à l'avant-garde. Nous devons pouvoir nous prononcer sur des réalités comme la biométrie, les tests génétiques, la circulation de l'information dans tous les organismes de l'État, ce que plusieurs nomment le gouvernement en ligne, la surveillance électronique, la sécurité sur Internet, etc.ƒ Ce regard extérieur, neutre est primordial pour une société. Il permet d'éviter bien des erreurs et des excès. Au même titre, la Commission a un rôle de surveillance et d'enquêtes qu'elle doit jouer, malgré sa taille modeste, auprès des organismes et des entreprises.

Par-dessus tout, il nous apparaît primordial que l'éthique basée sur le respect des droits de la personne que sont le droit à la vie privée et le droit à l'information soit présente dans toutes les organisations du Québec. Une compréhension commune des réalités, une éthique solide doivent être des instruments incontournables d'un meilleur respect des droits de nos concitoyens.

En terminant, je veux vous souhaiter deux journées de colloque très profitables. Nous avons besoin, tous et toutes, de ce type de rencontre pour partager nos besoins et nos attentes.

Je vous remercie de votre attention et de votre accueil.

Between silk and cyanide : a cryptographer's war 1941-1945. Great Britain : 1998 Harper Collins, 614 pages.

Politique de confidentialité | Copyrights